Réf. Farde e-Assemblées : 2728884

N° OJ : **25**

Projet d'Arrêté - Conseil du 21/09/2026

Objet : Culture.- Subside spécifique.- Asbl Parvis 58.- Montant : 800,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins de l'asbl PARVIS 58;

Vu les crédits prévus à l'article 77210/33202 du budget ordinaire 2026,

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrêté :

Article unique : Octroyer un subside spécifique pour un montant de 800,00 EUR à l'attention de l'vzw PARVIS 58 pour le Bal Outre Canal 2026.- Article 77210/33202 du budget ordinaire 2026.

Annexes :